Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20221209-DM20221208_39-DE Date de télétransmission : 09/12/2022 Date de réception préfecture : 09/12/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42 Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 42 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Madame Christine MARTIN
Madame Océane CHARRETGODARD

Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE

Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET Monsieur Patrick BAUDEMENT Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

DM20221208 39 N°39 - 1/3

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES CESI campus de Dijon – Demande de subventions exceptionnelles de fonctionnement et d'équipement

Dijon Métropole ré-affirme son soutien à l'enseignement supérieur, qui comme la recherche et le transfert de technologie, est un outil d'attractivité et de développement de notre territoire, et permet de donner à la capitale régionale une envergure nationale et internationale. C'est dans ce cadre qu'elle soutient le développement du CESI à Dijon.

Réseau de 25 campus d'enseignement supérieur et de formation professionnelle en France, le CESI, depuis sa création en 1958, tisse des liens étroits avec les territoires et les entreprises et forme aux métiers et compétences tournées vers l'innovation et les technologies. Au niveau national, ce sont 24 000 apprenants par an, dont 14 000 en apprentissage.

À Dijon, en 2021, ce sont plus de 300 jeunes (étudiants, apprentis, salariés) formés au sein des deux écoles suivantes :

- CESI École d'Ingénieurs en 5 ans : cycle préparatoire intégré & cycle ingénieur généraliste en apprentissage (Titre d'Ingénieur habilité par la CTI Commission des Titres d'Ingénieur) ;
- CESI École Supérieure de l'Alternance : Bac+2, Bachelor, Bac+5 en alternance (Informatique & Numérique, Communication digitale, Qualité-Sécurité Environnement, Performance Industrielle).

Depuis 2019, le CESI développe les partenariats et les synergies avec de nombreux acteurs de la métropole. Elle a ouvert à Dijon en 2019 sa formation d'ingénieur généraliste par apprentissage et en 2020 son cycle préparatoire de la formation d'ingénieur. Elle a participé activement avec l'université de Bourgogne à la mise en œuvre et l'animation du DU Intelligence Artificielle (IA) Santé qui a démarré au mois d'octobre 2020. Ce rapprochement se poursuit aujourd'hui sur de nouveaux projets de formations en IA Santé avec notamment l'ouverture prochaine d'un Bachelor en IA Santé qui sera le premier Bachelor en France sur ce sujet. Par ailleurs, elle prévoit de développer une équipe de recherche à Dijon dans le domaine de l'IA et du numérique appliqués en Santé. Enfin, le CESI prévoit d'ouvrir en 2023 la filière « Formation d'ingénieurs spécialité Informatique » avec les options Cyber Sécurité, Big Data, 3D Factory, Robotique.

Le CESI a choisi Dijon pour installer APTICARE Living Lab, sa plateforme technologique nationale dans le domaine de l'Intelligence Artificielle et du numérique appliqués en Santé. Les deux autres plateformes technologiques nationales du CESI sont à Rouen sur l'industrie 4.0. et à Nanterre pour la Smart City.

C'est dans le cadre de ce lancement que le directeur Régional du CESI Grand Est par courrier du 4 avril 2022 sollicite Dijon Métropole pour :

- La mise à disposition de locaux temporaires (40 à 50 m2 pour la plateforme technologique, et quelques salles pour l'enseignement) en attendant les locaux définitifs. Le CESI a engagé des discussions avec l'ESEO et l'ESTP de manière à ce que cette mise à disposition puisse se faire au niveau du campus métropolitain ;
- Une subvention de 50 K€ dont 8 K€ pour le financement de deux stagiaires de Master 2 qui travailleront pendant 6 mois en soutien des chercheurs, et 42 K€ de subvention d'investissement pour les premiers équipements de la future plateforme technologique (serveurs informatiques, capteurs et objets connectés) pour un budget prévisionnel 2022-2023 de 204 K€ correspondant à 5% du budget global soit une contribution du CESI à hauteur de 154 K€ et de Dijon Métropole à hauteur de 50 K€ (C.F détail fiche projet en annexe).

Le CESI pourrait s'installer à terme au sein du campus métropolitain n°2 et accueillir un millier d'étudiants en formation à Dijon.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

DM20221208 39 N°39 - 2/3

- **de décider** l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CESI campus de Dijon de 8 000 € ;
- de décider l'attribution d'une subvention d'investissement au CESI campus de Dijon de $42\,000\,$ \in ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier

SCRUTIN POUR: 40 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Dont 6 PROCURATION(s)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20221208_39 N°39 - 3/3